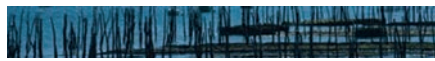


Le Plan de Progrès de la Pisciculture française en quête d'un nouveau souffle.



Le développement de l'aquaculture

Un enjeu de souveraineté alimentaire



Le renouvellement des arrêtés préfectoraux d'autorisation des piscicultures est un rendez-vous important entre professionnels et l'administration.

Nous constatons avec regret depuis plus de 10 ans, pour ce qui devrait être de « simples renouvellements », que cet exercice nécessite sur le département et la région des durées d'instruction trop longues, de plusieurs années (5-7 ans...), des études complexes et très coûteuses, en exposant les professionnels à une incertitude juridique, ayant notamment pour effet de ralentir voire déprogrammer certains investissements pour autant essentiels dans nos établissements.

Pour autant, sur notre département des Pyrénées-Atlantiques, nos piscicultures sont toutes installées sur des cours d'eau en BON ÉTAT écologique, et souvent la très grande majorité des paramètres suivis sont même en TRÈS BON ÉTAT écologique!

Toutes nos piscicultures sont adhérentes depuis plus de 30 ans du GDS Nive-Nivelle et du GDSA Nouvelle-Aquitaine. Nous disposons d'outils comme la carte d'identité sanitaire (CIS) et de la carte d'identité environnementale (CIE) depuis plus de 10 ans, ce qui nous permet en toute transparence avec l'administration, de démontrer la maîtrise de nos statuts sanitaires et de nos impacts.

Nous avons souhaité sur le plan national en 2012 mettre en place un Plan de Progrès de la Pisciculture (PPP), signé avec les deux ministres de tutelles et agences concernées, pour faciliter et accélérer les mises en conformité des établissements au travers d'une méthodologie de travail concertée.

Force est de constater que le résultat au bout de 10 ans n'est pas à la hauteur de nos ambitions.

C'est la raison pour laquelle, notre interprofession nationale, le CIPA, avec la Fédération Française de l'Aquaculture et le GDSA-NA pour l'échelon régional, a souhaité redynamiser ce plan de progrès en 2023, en tirant les leçons des freins qui ont entravé cette démarche absolument essentielle aux yeux des professionnels.

Une première réunion s'est ainsi tenue le 30 juin 2023 à Bordeaux sous l'autorité du SGAR de Nouvelle-Aquitaine, mandaté par le Préfet de Région. Cette réunion a rassemblé tous les représentants syndicaux régionaux des professionnels, les présidents des différentes structures parties prenantes (CIPA, FFA, GDSAA, GDS Nive-Nivelle...) et toutes les administrations territoriales (DDPP, DDTM, OFB, agence de l'eau notamment).

L'objectif, au travers d'un relevé de décisions en cours de rédaction, est de s'accorder sur des méthodes et actions permettant de raccourcir les procédures, en se concentrant sur l'essentiel et en évitant des points de blocage qui ne seraient pas justifiés. L'agenda prévoit de valider ce relevé de décisions au niveau régional et sur les 12 départements concernés de Nouvelle-Aquitaine courant 2024.

Les professionnels sont mobilisés et déterminés à trouver, en confiance, avec les diverses administrations, les voies et moyens pour y parvenir. Cet enjeu est essentiel, et à l'heure où le Haut-Commissariat au Plan vient de publier son rapport intitulé « Le développement de l'aquaculture, un enjeu de souveraineté alimentaire », nous avons là, l'opportunité de répondre en partie à l'un des freins clairement identifiés dans ce rapport et résumé dans le paragraphe « Simplification des procédures administratives nationales encadrant l'octroi et le renouvellement des autorisations d'exploitation ainsi que les contrôles ».

Avec de la bonne volonté partagée et en s'appuyant sur un historique riche et incontesté de données et d'études, nous avons parfaitement les moyens de répondre à cette ambition, sans pour autant diluer nos obligations et responsabilités.

De la parole aux actes !

Nous devons maintenant tous agir de concert pour l'avenir de l'aquaculture française et faire de notre aquaculture régionale, première région aquacole française, un exemple à suivre en la matière.

Au travers de mes responsabilités locales et régionales d'élu à la Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Atlantiques, de président du GDSA-NA et du GDS Nive-Nivelle, mais aussi en cohérence avec mes mandats nationaux (CIPA), j'en appelle aux plus hautes autorités de l'État dans le département et en région, pour nous accompagner de manière forte et décisive dans cette démarche ambitieuse.

La redynamisation concrète et effective du Plan de Progrès pour la Pisciculture est nécessaire, afin de répondre aux enjeux auxquels nous faisons face, dans un contexte de changement climatique qui nous impose de savoir faire preuve d'agilité, de courage et de volonté.

Xavier HARISPE

Plan d'action : comment faire de la France une grande nation aquacole d'ici à 2030 ?

L'essor de l'aquaculture en France suppose un **engagement résolu de l'Etat et des collectivités territoriales**. Loin d'affecter la pêche française, le développement des activités aquacoles doit au contraire s'inscrire en complémentarité de ce dernier secteur qui doit continuer à faire l'objet d'un soutien ferme et durable en raison notamment de son importance socio-économique et de son rôle dans l'aménagement du territoire dans les zones côtières. **Tel est l'objet de la feuille de route proposée par le Haut-commissariat au Plan pour la métropole comme pour les territoires ultramarins.**



Zonage et identification des espèces. Il est primordial de planifier le développement des activités aquacoles dans certaines zones dédiées, avec la participation et l'implication précoce de toutes les parties prenantes concernées. Associée à la réalisation d'une « matrice territoires-espèces » (identification pour chaque territoire et chaque technique d'aquaculture des espaces et des espèces les plus adaptés), cette planification devra suivre un certain nombre d'objectifs de production et de respect des milieux naturels et déboucher sur la réalisation de documents synthétiques à destination des investisseurs.



Sites clés en main et kits techniques d'installation à destination des aquaculteurs de demain pour un accès simple, rapide et sécurisant au foncier, maritime comme terrestre. Sur le modèle des « sites industriels clé en main », les services de l'Etat prendront à leur charge la préparation et la mise à disposition de sites aquacoles déjà viabilisés (réalisation en amont des études environnementales, sanitaires ou urbanistiques, des travaux d'aménagement (réseaux, accès, infrastructures de production), de la concertation avec les riverains et les acteurs de l'écosystème local.



Simplification des procédures administratives nationales encadrant l'octroi et le renouvellement des autorisations d'exploitation ainsi que les contrôles. Cette simplification passe par la mise en place d'une organisation administrative moins éclatée. La montée en puissance du réseau de « référents régionaux aquaculture » mis en place par le plan « Aquacultures d'avenir » sera un élément déterminant tant dans l'inventaire des obstacles qui entravent l'essor et le développement de la production aquacole en France que dans l'accompagnement des porteurs de projet.



Plan de formation. Un programme de préservation et d'enrichissement des compétences devra reposer sur trois piliers : le renforcement des formations existantes (en intégrant toutes les techniques de production aquacole, y compris les plus innovantes), la création de nouvelles formations (notamment dans le domaine de l'algoculture et en Outre-mer), et enfin le repérage et l'orientation des élèves et étudiants vers les métiers de l'aquaculture. Ce programme devra s'appuyer, en amont, sur un travail de prospective des métiers et des besoins en ressources humaines qu'appellent les objectifs fixés en matière de développement des filières aquacoles.



Vers une aquaculture de précision tournée vers l'innovation. Afin de combiner performance productive et performance environnementale, il sera nécessaire de concevoir une stratégie d'investissement dans la recherche orientée vers l'atténuation des effets du changement climatique et l'amélioration, tant en quantité qu'en qualité et en variété, de la production aquacole française (génétique, numérique, robotique). Le passage de la recherche à l'innovation sera une étape clé pour la mise en place concrète de nouvelles solutions techniques (AMTI, aquaponie, co-implantation d'activités aquacoles et de production d'énergies renouvelables).

Retrouvez nos travaux et notre actualité sur l'ensemble de nos réseaux sociaux.

